

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D8-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale

Madame le Maire rappelle que la ville fait partie du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône". Lors de la séance du 17 avril 2014, la commune a désigné ses trois représentants au sein de cet organisme ; ont alors été élus : **Hélène SORREL-DUNAND, Xavier LAURE, Jamila HARZALLAH**. Suite à la démission de Mme Jamila HARZALLAH, il convient de procéder à la désignation d'un représentant.

La candidature enregistrée est : Philippe BIRKER.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats des élections municipales du 16 mars 2008,
- VU la délibération du 17 avril 2014,
- **PROCEDE à l'élection d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône" et constate les résultats suivants :**
 - Votants : 26
 - Exprimés : 26
 - Philippe BIRKER obtient 26 voix
- **DIT en conséquence que les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale "Plateau Nord Val de Saône" sont désormais Hélène SORREL-DUNAND, Xavier LAURE, Philippe BIRKER.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017
- Publication ou affichage le 01/02/2017
Valérie GLATARD, Maire.

